STELLA-JONES INC.

CHEF DE LA DIRECTION

DESCRIPTION DE POSTE

Le chef de la direction relève directement du conseil d'administration (« conseil ») relativement à la gestion efficace globale de Stella-Jones Inc. et ses filiales (la « Société ») et au respect des politiques adoptées par le conseil.

Le chef de la direction a l'entière responsabilité des activités quotidiennes de la Société conformément à son plan stratégique, ses budgets courants d'exploitation et de dépenses en immobilisations tels qu'approuvés par le conseil.

L'approbation du conseil (ou du comité compétent) est requise pour toutes décisions significatives hors du cours normal des activités de la Société, notamment concernant des financements majeurs, des acquisitions, des cessions, des budgets et des dépenses en immobilisations.

Les principales responsabilités du chef de la direction sont les suivantes :

1. Élaborer une stratégie et une vision à long terme propre à la Société afin de mener à la création d'une valeur actionnariale.
2. Élaborer un plan d'exploitation et un budget financier annuels qui soutiennent le plan d'activités et les stratégies à long terme de la Société.
3. Établir une stratégie et un plan de mise en œuvre relativement aux fusions, aux acquisitions et aux désinvestissements.
4. S'assurer que les activités commerciales quotidiennes de la Société sont gérées adéquatement en élaborant et en mettant en œuvre des processus qui permettront à la Société d'atteindre ses buts et ses objectifs financiers et d'exploitation.
5. Adopter des mesures pour mettre sur pied une équipe de direction efficace relevant du chef de la direction; gérer, motiver et appuyer efficacement l'équipe de direction et surveiller le plan actif de la Société pour le perfectionnement et la relève de la direction.
6. Agir comme porte-parole principal de la Société.
7. Interagir avec les actionnaires, les investisseurs, les établissements bancaires et d'autres prêteurs.
8. Tenir le conseil au courant de manière opportune et franche des progrès de la Société dans l'atteinte des buts fixés ainsi que des événements ayant une incidence sur ses activités, notamment les occasions dans le marché et les développements défavorables ou positifs.
9. Évaluer le rendement des autres membres de la direction de la Société et le personnel de rang supérieur, et présenter des recommandations à l'égard de leur rémunération.
10. Surveiller la mise en œuvre des politiques de protection de l'environnement et les systèmes requis pour s'y conformer.
11. Assurer la mise en place des systèmes de gestion du risque et des procédures de contrôle interne.
12. Favoriser une culture d'entreprise qui préconise les pratiques conformes à la déontologie, qui encourage l'intégrité individuelle et qui crée un climat de travail contribuant à attirer et à maintenir en fonction des employés de grande qualité à tous les niveaux.
13. Favoriser des relations avec les principaux clients et fournisseurs.

Révisé et approuvé par le conseil d'administration le 6 novembre 2019.